



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

SEANCE DU 20 AVRIL 2011

Le vingt avril deux mil onze, à dix huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : LEVILLAIN Landry, CHAUVEAU Jacky, COULON Maryvonne, MARICHAL Benoît, HAMET Jérôme, AVALLART Pierre, MARTIN Jean-Pierre, MAHIEU Céline, DE PRAETER Betty, HENOCH Frédérique, ORHON Marie-Françoise, LEBANNIER Jacky, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mrs Didier HUAULMÉ, Christophe BESNIER, Mr Guy LABASQUE qui a donné procuration à Mr Jacky CHAUVEAU

Mr LEVILLAIN Landry a été élu secrétaire.

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2011

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire interroge les élus s'ils acceptent de traiter en questions diverses :

- Décisions modificatives budgétaires
- Remboursement des heures effectuées par un agent remplaçant
- Travaux eRDF
- Vente logement de Mayenne Habitat

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord

DOSSIER RESTAURANT

Approbation et lancement marché à procédure adaptée

Le Conseil Municipal,

Vu sa décision de lancer l'opération réhabilitation et extension pour la création d'un restaurant,

Vu le projet présenté par le Cabinet d'architecture

Vu le montant estimatif qui s'élève à 174.471,00€ H.T.

Considérant qu'il faille lancer une consultation

Après en avoir délibéré

- Approuve le dossier de consultation des entreprises
- Autorise Monsieur le Maire ou Madame COULON 3^{ème} Adjointe:
 1. à lancer un marché à procédure adaptée
 2. à signer les marchés avec les entreprises retenues et le cabinet d'architecture
 3. à déposer la demande de permis de construire et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Le mandataire de la procuration ne participe pas au vote

ADHESION AU SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE EN SUD MAYENNE

Le Groupe d'Action Locale du Sud Mayenne, engagé dans une politique énergie-climat territoriale depuis septembre 2009, encourage les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de la consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, le GAL initie des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (voyage d'étude à Fribourg), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services (Espace Info Energie, Conseil en Energie Partagé),

En 2011, le GAL Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), afin de les accompagner à réaliser des économies d'énergie dans leur patrimoine et dans leurs services.

Un agent recruté à compter du 1^{er} avril par le Gal Sud Mayenne, avec des compétences énergétiques et thermiques, va être missionné pour accompagner les collectivités adhérentes au CEP à mettre en œuvre un bilan et un suivi énergétiques, qui auront pour objectifs de réduire les dépenses énergétiques, de développer des pratiques économes et d'accompagner les élus dans leurs décisions.

Une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de Château Gontier) et les communes. En fonction du nombre et de la taille des collectivités adhérentes, le conseiller sera mis à disposition de 4 à 10 jours par commune.

En 2011, l'adhésion à ce service pour la collectivité coûtera 0.50 €/hab.

La commune de Bouère souhaite participer à cette action et ainsi bénéficier du conseil en énergie partagé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'adhérer au « conseil en énergie partagé »,**
- **De désigner comme élu référent Monsieur Guy LABASQUE 1^{er} adjoint, en charge du suivi énergétique :**
- **D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat,**
- **D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.**

DEMANDES DE SUBVENTION



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Association Terre et Vie d'Anjou

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du président de l'Association Terre et Vie d'Anjou sollicitant une subvention auprès de la commune.

Il rappelle les objectifs de cette association récemment créée.

Après débats, les élus sont invités à se prononcer.

Le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité de verser à titre exceptionnel pour le démarrage de l'association une subvention de 200€.

Association Entre Taude et Bellebranche

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du président de l'Association Entre Taude et Bellebranche sollicitant une subvention auprès de la commune suite à la création d'un nouveau circuit dénommé Sentier de l'Abbaye.

Après débats, les élus sont invités à se prononcer.

Vu la demande de l'association

Considérant les différents atouts que présente ce circuit : valorisation du site, renforcement de l'action pédagogique auprès des écoles, accès à la forêt de Bellebranche par les 3 sentiers PDIPR sans emprunter la route.

Le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité de verser à l'Association Entre Taude et Bellebranche une subvention de 400€ destinée au financement du balisage de ce circuit.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions modificatives budgétaires

Vu les crédits inscrits aux budgets primitifs 2011 Lotissement Résidence des Chênes et Commune,

Considérant que ceux-ci sont insuffisants

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

Budget Lotissement Résidence des Chênes	Budget primitif 2011	Décision modificative n° 1	Total
Section de fonctionnement			
Dépense			
Article 605 Travaux	15.000,00	+ 4.000,00	19.000,00
Article 7133 Variation des en-cours	43.113,96	+339,48	43.453,44
Recette			
Article 774 Subvention exceptionnelle	87.897,69	+4.000,00	91.897,69



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Article 7133 Variation des en-cours	22.191,66	+339,48	22.531,14
Section d'investissement			
Dépense	22.191,66	+339,48	22.531,14
Article 3355 Travaux en cours			
Recette			
Article 3355 Travaux en cours	43.113,96	+339,48	43.453,44

Budget Commune	Budget primitif 2011	Décision modificative n° 1	Total
Section de fonctionnement			
Dépense			
Article 67441 Subvention budgets annexes	188.201,49	+ 4.000,00	192.201,49
Recette			
Article 74127 Dotation nationale de péréquat°	1.045,00	+4.000,00	5.045,00

Demande de remboursement de salaire d'un agent remplaçant auprès du SIVOS Bouère-st Brice

Suite au recrutement de personnel par la commune pour remplacer un agent en formation et un autre agent en arrêt maladie, des heures ont été dispensées pour le SIVOS de Bouère -St Brice

Le Conseil Municipal,

Vu les heures assurées par le personnel remplaçant pour le SIVOS de Bouère St Brice

Considérant qu'il convient de demander le remboursement de ces heures,

Après en avoir délibéré :

Sollicite le remboursement du salaire et des charges afférentes auprès du SIVOS

Bouère -

St Brice.

Travaux eRDF

Suite aux travaux d'enfouissement de lignes électriques et du passage de la fibre optique en agglomération,

Et comme convenu la commune a effectué la remise en état des accotements de voirie :

plantations et l'engazonnement

Le Conseil Municipal,

Vu les dépenses supportées par la commune pour la remise en état des accotements de voirie,



Site officiel : <http://www.bouere.mairie53.fr/>

Considérant qu'il convient d'en demander le remboursement auprès du maître d'ouvrage,
Charge Monsieur le Maire de solliciter le remboursement de ces dépenses sur
présentation d'un relevé détaillé.

Vente d'un logement de Mayenne Habitat

Mayenne Habitat a vendu récemment un de ses logements.

Lors de sa construction le terrain a été cédé gratuitement par la commune.

Aussi le Conseil d'Administration de Mayenne Habitat a décidé de reverser à la commune
1.600 €.

Le Conseil Municipal,

Vu la vente du logement de Mayenne Habitat situé 10 bis rue Georges Brassens

Considérant la décision du Conseil d'Administration de Mayenne Habitat

Autorise le Maire à encaisser la somme de 1600€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00 mn